

On peut obtenir des résumés de documents et des exemplaires de la *LCEE* et du *Règlement sur les PREC* en visitant la page Web de l'Agence d'évaluation environnementale. Voici l'adresse : www.ceaa.gc.ca. Consultez «Législation, Directives du Cabinet, Décret, Ententes fédérales-provinciales » et cliquez sur « *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et ses règlements* ».